

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-4197

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, M. Rudigoz, M. Girardin, Mme Berete, M. Favennec-Bécot, M. Fait, M. Pellerin, M. Le Gac, Mme Riotton, Mme Decodts, Mme Lingemann, M. Lecamp, M. Ardouin, M. Sorez, M. Benoit, M. Bothorel, Mme Ferrari, Mme Heydel Grillere, M. Cosson, M. Metzdorf, Mme Vignon, M. Daubié, M. Sorre, M. Lamirault, M. Haury, M. Marion, Mme Dubré-Chirat, M. Masségli, Mme Magnier, Mme Melchior, M. Abad, M. Ott, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Parakian, M. Falorni, Mme Desjonquères, M. Laronneur et Mme Calvez

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	2 000 000
Création	2 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé d'abonder de 2 millions d'euros l'action n°01 "Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant" du programme 131 "Création" et de minorer du même montant l'action n°03 "Patrimoine archivistique" du programme 175 "Patrimoines".

En 2022, 10 millions d'euros de mesures nouvelles ont été délégués aux directions régionales des affaires culturelles afin d'accompagner le réengagement de l'État auprès des festivals. Ces moyens ont été renouvelés à l'identique en 2023 et le seront à nouveau en 2024. A l'heure où le fait festivalier poursuit sa montée en puissance et où le secteur essuie encore les dernières conséquences de la crise sanitaire, il apparaît toutefois nécessaire non de reconduire ces 10 millions mais bien de les renforcer afin d'accompagner ces acteurs majeurs de l'activité économique sur nos territoires que sont les festivals, particulièrement les festivals considérés comme structurants.

Véritables leviers d'attractivité et de développement économiques de nos territoires, les festivals constituent des événements fédérateurs qui participent pleinement au dynamisme de nos départements et régions, tout particulièrement à celui des territoires ruraux. A titre d'exemple, le festival annuel *Jazz In Marciac*, festival majeur dans le Gers qui propose des spectacles autour du jazz et des musiques actuelles, attire 250.000 visiteurs français mais aussi étrangers et engendre chaque année 20 millions de retombées économiques.

Enfin, il apparaît plus que jamais nécessaire de renforcer l'accompagnement des festivals en 2024, année olympique. En effet, la tenue des Jeux Olympiques en France aura des conséquences certaines pour le secteur festivalier. Cet amendement vise donc à abonder de 2 millions l'aide d'Etat aux festivals.